

**OBJET:** Attribution de mandat spécial dans le cadre du Salon de l'Immobilier Bas Carbone à Paris

Vu les articles L2123-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil d'Etat n°265325 du 24 mars 1950 définissant les mandats spéciaux,

Considérant la possibilité par le Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à un élu pour la réalisation de toutes missions accomplies dans l'intérêt des affaires communales ne relevant pas expressément de ses obligations directes,

Considérant que la participation au Salon de l'immobilier bas carbone (SIBCA), organisé du 7 au 9 octobre 2024 à Paris nécessite l'attribution d'un mandat spécial,

Considérant que l'inscription à l'évènement est payante et que le tarif d'entrée pour 3 jours est de 450€,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder un mandat spécial à Hervé DEMORGNY, adjoint en charge de l'urbanisme, l'habitat, des bâtiments municipaux et de l'énergie, qui s'est rendu à Paris pour participer à cet évènement.
- Le remboursement des frais engagés se fera sur présentation d'un état de frais. Ils seront pris en charges selon les modalités applicables aux frais de déplacement et de mission. En cas éventuel de frais annexes, tels les frais d'inscription susmentionnés, ceux-ci seront remboursés sur la base des frais réels sur présentation de justificatifs de paiement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 OCTOBRE 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Sylvie FAURE	

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024